

OFFRE D'APPRENTISSAGE

BAC/BAC+2/BAC+3

Instructeur chargé des dossiers d'installations classées secteur viticole

Vos Activités principales

Accompagné(e) dans ses tâches par un maître et un tuteur d'apprentissage, l'apprenti(e) sera amené(e) à participer :

- A l'instruction de dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), secteur viticole
- A la mise en œuvre des procédures réglementaires relatives à ces dossiers dans le cadre de l'autorisation environnementale unique.
- Au secrétariat des commissions administratives : convocations des membres, suivi logistique et rédaction du compte-rendu (une réunion en moyenne par mois)
- Au suivi des dossiers de transport de déchets.
- Aux travaux en sites classés.

Votre environnement professionnel :

Le Bureau de l'environnement assure la gestion des dossiers de l'utilité publique et des procédures environnementales.

Cette gestion est répartie en trois grands secteurs d'activités :

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

Procédures d'autorisation, enregistrement et déclaration concernant les installations classées des secteurs industriel, agricole et autres (parcs éoliens, installations de méthanisation, carrières et traitement des matériaux, installations de traitement, tri, transit de déchets, etc...

Suivi des différentes procédures concernant les ICPE existantes (modifications de conditions d'exploitation, garanties financières, études de dangers, sanctions, cessation d'activités, suivi post-exploitation, servitudes...)

Délivrance d'agrément pour la collecte ou le traitement d'huiles usagées ou de pneumatiques usagés , ou encore pour le traitement de véhicules hors d'usages,

Agrément de magasins généraux

Délivrance de récépissé de déclaration pour les activités de négoce et transport de déchets par route, Transports transfrontaliers des déchets;

Secrétariat de diverses commissions (CDNPS, CODERST, commissions de suivi de sites) et participation aux réunions des CLEC (commissions locales d'échanges et de concertation).

Enquêtes publiques hors ICPE :

Enquête DUP (de travaux et d'expropriation), Enquête d'autorisation loi sur l'eau, Enquêtes spécifiques (lignes électriques, conduites de gaz, passages à niveau des voies ferrées, création ou extension de cimetières, plans d'exposition au bruit, Plans de Prévention des Risques naturels (PPRN), , permis de construire relevant de la signature du préfet (établissements hospitaliers, parcs photovoltaïques, zones de protection du patrimoine ...), Servitudes gazières, hertziennes, etc....,

Divers :

Suivi et coordination des dossiers stratégiques du département (pollution, activité à fort enjeux environnementaux)

Contentieux pour les décisions préparées par le bureau et traitement des plaintes

Appui aux collectivités territoriales (PSMV, BHNS)

Agrément des associations de protection de l'environnement

Autorisations de pénétrer et autorisations d'occupation temporaire

Consultations du public concernant les décisions ayant un impact sur l'environnement

Dérogation espèces protégées

Procédure d'autorisation des chambres funéraires et d'extension de cimetières en zone urbaine

Composition et effectifs du service : 1 cheffe de bureau (B+) - 5 agents

Liaisons hiérarchiques

Chef du bureau de l'environnement

Chef du service de coordination des politiques publiques et d'appui territorial

Secrétaire Général de la Préfecture

Pour des informations concernant le poste, merci de contacter :

La cheffe de bureau : Isabelle Jardry au 05.45.97.61.98 - isabelle.jardry@charente.gouv.fr

Le Chef de service : Gaëtan Le Dorze au 05.45.97.61.55 - gaetan.le-dorze@charente.gouv.fr

Pour les questions administratives, merci de transmettre votre message à l'adresse mel :

plan10000@charente.gouv.fr

Localisation administrative et géographique / Affectation

Préfecture de la Charente

Service de coordination des politiques publiques et d'appui territorial

7-9 rue de la préfecture

CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex